

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 13 DECEMBRE 2010

Présents : M. TRON, M. PRIVAT, Mme FERNANDEZ DE RUIDIAZ, M. MONFRAY, Mme GRUEL, Mme DE YOUNGMEISTER, M. BATESTI, Mme BOURCHET, Mme DIDELOT, Mme BOUBY, M. DESPOUY, Mme ARNAUD, Mme LEVIEUX, M. GIOVANNACCI, M. ARFI, Mme KINGUE-EKWALLA, M. DESAULLE, Mme MANANDHAR, M. BARRANCO, M. LEVASSEUR, M. EL-KHABLI, M. PHILIPPE, Mme BERSEILLE, M. BOURDEAU, M. LE CORRE, M. GRUBER, M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

Absents, excusés, représentés : Mme ADELAIDE représentée par M. BOURDEAU, Mme LELIEVRE représentée par M. TRON,

Absents, excusés, non représentés : M. LALANNE, Mme HEBACKER

Secrétaire : M. BOURDEAU

Le Conseil Municipal,

PREND CONNAISSANCE

- des décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation.

APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 5 JUILLET ET 29 SEPTEMBRE 2010

Les comptes rendus du 5 juillet et 29 septembre 2010 sont approuvés à la majorité.

QUESTIONS DIVERSES :

M. GROISELLE

- situation du commissariat de Draveil

Mme SOROLLA

- départ de la commissaire de police de Draveil

M. CHEVALIER

- A propos de l'hôpital Joffre sur le site Dupuytren

M. le Maire aborde l'ordre du jour.

DELIBERATION N° 10 12 122 - DÉCONSIGNATION DE LA SOMME AFFECTÉE AU RÉGLEMENT DU DROIT D'USAGE INSTITUÉ PAR LE SIREDOM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

DECIDE de déconsigner la somme de 519 031.29 €, **DIT** que la recette est inscrite dans la décision modificative N°1

DELIBERATION N°10 12 123 - DISSOLUTION DE LA CAISSE DES ECOLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix POUR

2 Abstentions : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

4 Contre : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE

APPROUVE la dissolution de la caisse des écoles, **ARRETE** les résultats de clôture comme suit :

	Excédent
Fonctionnement	4 750.03 €

DECIDE de porter au compte 002 du budget communal l'excédent de fonctionnement. Ce montant sera intégré à la décision modificative n°1 du budg et de la commune, **PRECISE** que la présente délibération entrera en vigueur à compter de l'accomplissement des formalités administratives prévues à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales, Le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 10 12 124 - AVENANCE/UNIFERGIE : CONSIGNATION POUR LE CONTENTIEUX

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR**

5 Abstentions : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DECIDE d'engager la procédure de consignation concernant les contentieux des sociétés AVENANCE et UNIFERGIE, **ORDONNE** la consignation auprès de la Caisse des Dépôts de ces montants provisoires pour un montant de 500 000 € concernant le contentieux AVENANCE et de 500 000 € concernant le contentieux UNIFERGIE, **PRECISE** qu'il n'existe pas de charges grevant les fonds consignés, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la déclaration de consignation auprès de la caisse des Dépôts, **DIT** que la dépense est inscrite dans la décision modificative N°1 au chapitre 27, **AUTORISE** Monsieur le Maire à déconsigner tout ou partie de ces sommes sur production des décisions de justices définitives.

DELIBERATION 10 12 125 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 POUR**

6 Abstentions : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

APPROUVE la décision modificative comme suit :

	Dépenses	Recettes
<u>Investissement</u>		
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées (chapitre modifié)	81 000,00 €	
Chapitre 13 subventions d'investissement (chapitre modifié)	5 528,95 €	
chapitre 27 autres immobilisations financières (chapitre modifié)	1 000 000,00 €	
Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées (chapitre modifié)		- 1 956 021,75 €
Chapitre 021 virements de la section de fonctionnement (chapitre modifié)		1 519 031,29 €
Chapitre 040 opérations d'ordre entre section (chapitre modifié)	225,71 €	1 523 745,12 €
<u>Fonctionnement</u>		
Chapitre 65 autres charges de gestion courante (chapitre modifié)	-106 569,38 €	
Chapitre 67 charges exceptionnelles (chapitre modifié)	110 000,00 €	
Chapitre 68 dotations aux provisions (chapitre modifié)	-1 000 000,00 €	
Chapitre 023 virements de la section de fonctionnement (chapitre modifié)	1 519 031,29 €	

Chapitre 042 opérations d'ordre entre section (chapitre modifié)	1 523 745,12 €	225,71 €
Chapitre 75 autres produits de gestion courante (chapitre modifié)		-60 000,00 €
Chapitre 77 produits exceptionnels (chapitre modifié)		2 101 231,29 €
Résultat reporté 2009 (002) (chapitre modifié)		4 750,03 €

Le Maire et le Receveur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERATION N° 10 12 126 - GARANTIE D'EMPRUNT SOGE MAC HABITAT : - 91 TER, BOULEVARD HENRI BARBUSSE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 voix POUR**

1 Abstention : Mme SOROLLA

ACCORDE sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 1 200 200 € (un million deux cents milles deux cents euros) que SOGEMAC Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 14 logements collectifs au 91 ter, Boulevard Henri Barbusse à Draveil. **DIT QUE** les caractéristiques du prêt d'acquisition et amélioration de 12 logements PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée totale du prêt : 50 ans pour 365 000 € et 40 ans pour 679 700 €
- échéances : annuelles
- durée du préfinancement : 0 à 12 mois
- taux d'intérêt : 2.35%
- taux annuel de progressivité : de 0.5%

* les caractéristiques du prêt d'acquisition et amélioration de 2 logements PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée totale du prêt : 50 ans pour 54 300 € et 40 ans pour 101 200 €
- échéances : annuelles
- durée du préfinancement : 0 à 12 mois
- taux d'intérêt : 1.55%
- taux annuel de progressivité : de 0.5%

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux en vigueur du Livret A. Ces taux sont susceptibles d'être actualisés à la date d'établissement des contrats de prêt. Par conséquent, les taux applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ACCORDE la garantie communale sur la durée totale des prêts, soit 0 à 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans pour 419 300 € et 40 ans pour 780 900 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

S'ENGAGE pendant la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement des annuités en cas de défaillance de l'emprunteur, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

DELIBERATION N° 10 12 127 - GARANTIE D'EMPRUNT SOGE MAC HABITAT : - 99, RUE FERDINAND BUISSON

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 voix POUR**

1 Abstention : Mme SOROLLA

ACCORDE sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de 942 100 € (neuf cents quarante deux milles cent euros) que SOGEMAC Habitat se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer l'acquisition et l'amélioration de 10 logements collectifs au 99 rue Ferdinand Buisson à Draveil. **DIT QUE** les caractéristiques du prêt d'acquisition et amélioration de 9 logements PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée totale du prêt : 50 ans pour 298 000 € et 40 ans pour 553 600 €
- échéances : annuelles
- durée du préfinancement : 0 à 12 mois
- taux d'intérêt : 2.35%
- taux annuel de progressivité : de 0.5%

* les caractéristiques du prêt d'acquisition et amélioration du logement PLAI consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- durée totale du prêt : 50 ans pour 31 600 € et 40 ans pour 58 900 €
- échéances : annuelles
- durée du préfinancement : 0 à 12 mois
- taux d'intérêt : 1.55%
- taux annuel de progressivité : de 0.5%

Les taux d'intérêts et de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base du taux en vigueur du Livret A. Ces taux sont susceptibles d'être actualisés à la date d'établissement des contrats de prêt. Par conséquent, les taux applicables seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

ACCORDE la garantie communale sur la durée totale des prêts, soit 0 à 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans pour 329 600 € et 40 ans pour 612 500 €, majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

S'ENGAGE pendant la durée de l'emprunt à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement des annuités en cas de défaillance de l'emprunteur, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations et ce, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur.

DELIBERATION N°10 12 128 - INDEMNITÉS DE CONSEIL A UX AGENTS DES SERVICES EXTÉRIEURS DE L'ETAT 2010

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 29 voix POUR**

4 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

FIXE à 2 287 € le montant global de l'indemnité annuelle d'aide technique allouée aux agents des services extérieurs de l'Etat.

DELIBERATION N°10 12 129 - ADMISSION EN NON VALEUR DE TITRES DE RECETTES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 voix POUR**

1 Abstention : Mme SOROLLA

DECIDE d'admettre en non valeur des titres de recettes pour un montant total de 9 907.71 €.

DELIBERATION N°10 12 130 - REMBOURSEMENT D'UN TITRE DE RECETTES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de rembourser la somme de 244 euros à Madame BREUVART Sophie domiciliée à SAINTRY sur Seine (Essonne)

DELIBERATION N° 10 12 131 - MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT SUR L'EXERCICE 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

1 Abstention : Mme SOROLLA

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette comme suit :

Réhabilitation église saint Rémi	500 000 €
Réhabilitation Groupe scolaire Mainville	600 000 €
Travaux urgent en bâtiments divers	200 000 €
Travaux de voirie	350 000 €
meublier et équipement	25 000 €
informatique	50 000 €
P3 Charpentier	25 000 €
renovation éclairage public et signalisation tricolore	250 000 €
TOTAL	2 000 000 €

DELIBERATION N°10 12 132 - RECENSEMENT DE LA POPULATION : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit, la rémunération brute des agents concourant aux tâches du recensement renouvelé de la population pour l'année 2011.

Agents recenseurs :

- 0,84 € par feuille de logement
- 0,84 € par bulletin individuel
- 0,84 € par dossier d'adresses collectives
- 0,52 € par fiche adresse non enquêtée
- 0,52 € par fiche logement non enquêtée
- 15,75 € par demi-journée de formation obligatoire
- 6,31 € par bordereau IRIS
- 69,27 € prime forfaitaire pour effectuer la tournée de reconnaissance (totalité du secteur attribué pour les adresses à recenser)
- 52,80 € prime pour le remplissage régulier du carnet de tournée par agent recenseur
- 125,29 € La prime pour accomplissement des opérations terminales bien effectuées sera versée en fonction du travail accompli.

DELIBERATION N°10 12 133 - ECOLE NOTRE-DAME : CONTRIBUTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix POUR

4 Abstentions : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE,

2 Contre : M. GRISAUD, Mme SOROLLA

FIXE la participation de la Ville aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame pour l'année 2010-2011 à 86 420 Euros. **APPROUVE** les termes de la Convention précisant le montant et les modalités de versement de cette contribution. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention,

**DELIBERATION N° 10 12 134 - MODIFICATION DE LA SECTORISATION SCOLAIRE –
DÉTERMINATION DU RESSORT DES ÉCOLES PUBLIQUES DE LA COMMUNE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR**

6 Abstentions : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

DETERMINE le ressort de chaque école publique maternelle et élémentaire de la commune comme annexé à la présente délibération,

APPROUVE la modification de la sectorisation scolaire.

rue		école
Acacias (av. des)		Jean Jaurès
Alouettes (allée des)		Champrosay
Anémones (rue des)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Armes (place d')		Hameau de Mainville
Artisanat (rue de l')		Hameau de Mainville
Aubeau (rue Rémy)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Aubépines (allée des)		Jean Jaurès
Aulnes (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Bac (av. du)		Jules Ferry
Bac de Ris (chemin du)		Orme des Mazières
Baptiste (sentier de la)		Champrosay
Barbusse (avenue Henri)	numéros pairs, de rue de Ris à rue de Sénart (12Q)	Champrosay
Barbusse (avenue Henri)	numéros impairs, de rue de Ris au 25T boulevard Henri Barbusse	Champrosay
Barbusse (avenue Henri)	numéros pairs, de place de la République (222) à Vigneux	Jean Jaurès
Barbusse (avenue Henri)	numéros impairs, du boulevard du général de Gaulle (111bis) à Vigneux	Jean Jaurès
Barbusse (avenue Henri)	numéros pairs, de rue Tamponnet (148) à place de la République (220)	Le Parc de Villiers
Barbusse (avenue Henri)	numéros impairs, du carrefour de Paltinoasa (95) au boulevard du Général de Gaulle (111)	Le Parc de Villiers
Barbusse (avenue Henri)	numéros pairs, de rue de Sénart (14) à rue Tamponnet 146)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Barbusse (avenue Henri)	numéros impairs, du 25T boulevard Henri Barbusse au carrefour de Paltinoasa (93)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Bas de Champrosay (rue du)		Champrosay
Beaumont (Avenue de)		Orme des Mazières
Beauséjour (av.)		Jules Ferry
Bel Air (rue du)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Bellanger (rue de l'Abbé)		Le Parc de Villiers
Bellevue (av. de)		Jules Ferry
Belvédère (rue du)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Bergeries (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Berlioz (rue Hector)		Champrosay
Bernard (rue Claude)		Orme des Mazières
Berthelot (av. Marcelin)	numéros impairs	Jean Jaurès
Berthelot (av. Marcelin)	numéros pairs	Le Parc de Villiers
Biches (allée aux)		Jules Ferry
Bizet (rue)		Champrosay

Blanqui (av. Auguste)		Jean Jaurès
Bleuets (av. des)		Jean Jaurès
Bocage (allée du)		Jules Ferry
Boileau (rue)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Bois (av. du)		Jean Jaurès
Bois des Gaudiches (allée du)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Bois Rosay (villa du)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Boissier (av. Henri)		Jean Jaurès
Boissier (place Henri)		Jean Jaurès
Bonnard (rue Pierre)		Le Parc de Villiers
Bonnard (rue Pierre)		Le Parc de Villiers
Boqueteaux (allée des)		Hameau de Mainville
Boulangères (av. des)		Le Belvédère
Bouleaux Blancs (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Bout des Creuses (rue du)		Le Belvédère
Boyères (allée des)		Jules Ferry
Braün (square Erwin)		Le Parc de Villiers
Brossolette (Pierre)	numéros pairs, de rue Jacqueline Jeunon (180) à Vigneux	Antoine de Saint Exupéry
Brossolette (Pierre)	numéros impairs, de rue Jacqueline Jeunon (145) à Vigneux	Antoine de Saint Exupéry
Brossolette (Pierre)	numéros pairs, de rue Victor Hugo (86) à rue Gabriel Péri (178)	Jean Jaurès
Brossolette (Pierre)	numéros impairs, de la rue du docteur Desbordes (71) à la rue Jacqueline Jeunon (143)	Jean Jaurès
Brossolette (Pierre)	numéros pairs, de boulevard Henri Barbusse à rue Victor Hugo (84)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Brossolette (Pierre)	numéros impairs, de boulevard Henri Barbusse à rue du docteur Desbordes (69)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Buisson (rue Ferdinand)		Orme des Mazières
Butte Maigre (sentier de la)		Le Belvédère
Cailles (Allée des)		Champrosay
Camatte (rue Louis)		Champrosay
Capucines (rue des)		Le Belvédère
Caves de Noë (allée des)		Hameau de Mainville
Cépages (rue des)		Antoine de Saint Exupéry
Cézanne (allée Paul)		Antoine de Saint Exupéry
Chadel (av. Julien)		Jean Jaurès
Champrosay (pont de)		Champrosay
Charmes (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Charmilles (av. des)		Jean Jaurès
Charrière (rue de la)		Hameau de Mainville
Châtaigniers (av. des)		Jean Jaurès
Châtillon (rue de)		Jules Ferry
Chemin Vert (rue du)		Antoine de Saint Exupéry
Chênaie (allée de la)		Jean Jaurès
Chêne d'Antin (rue du)		Le Belvédère
Chevalière (allée de la)		Le Belvédère
Chevaux d'Antan (rue des)		Champrosay
Chopin (rue Frédéric)		Champrosay
Citadelle (rue de la)		Hameau de Mainville

Cité Nouvelle (allée de la)		Jules Ferry
Claudines (rue des)		Le Belvédère
Cloître (allée du)		Jules Ferry
Clos (rue du)		Hameau de Mainville
Clos des Mourettes (rue du)		Hameau de Mainville
Clos des Petites Maisons (allée du)		Jean Jaurès
Clos Fleuri (allée du)		Le Parc de Villiers
Collèges (allée des)		Hameau de Mainville
Coq au Champ (allée du)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Coquelicots (av. des)		Jean Jaurès
Corneille (rue)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Cornouillers (ruelle des)		Champrosay
Corot (allée Camille)		Antoine de Saint Exupéry
Coteau (av. du)		Jean Jaurès
Cottages (allée des)		Hameau de Mainville
Coulette (sentier de la)		Champrosay
cour d'honneur du Château de Paris Jardins		Jules Ferry
Courlis (allée des)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Creuses (rue des)		Hameau de Mainville
Curie (av. Pierre)		Jean Jaurès
Dames (quai des)		Jules Ferry
Danton (rue)	n°77/78 à avenue de Villiers	Le Parc de Villiers
Danton (rue)	n°1/2 à 75/76	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Darwin (rue Charles)		Orme des Mazières
Dauboeufs (rue des)		Champrosay
Daudet (rue Alphonse)		Champrosay
Delacroix (avenue Eugène)		Le Belvédère
Delacroix (avenue Eugène)		Le Belvédère
Delibes (rue Léo)		Champrosay
Desbordes (rue du Docteur)		Jean Jaurès
Deux Cèdres (allée des)		Jules Ferry
Deux Communes (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Dida (rue Alphonse)		Jules Ferry
Dimanche (allée du)		Jules Ferry
Division Leclerc (place de la)		Le Parc de Villiers
Dix-neuf Mars 1962 (place du)		Jean Jaurès
Domaine de la Poirée (rue du)		Hameau de Mainville
Domaine de Villiers (résidence)		Orme des Mazières
Droits Humains (mail des)		Antoine de Saint Exupéry
Dumont (allée Victor)		Jules Ferry
Dunant (rue Henri)		Le Parc de Villiers
Ecoles (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Ecoliers (chemin des)		Jules Ferry
Einstein (rue Albert)		Orme des Mazières
Epis d'Or (rue des)		Champrosay
Erables (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Ermitage (domaine de l')		Champrosay
Ermitage (rue de l')		Champrosay
Ermitage domaine de l'		Champrosay
Esmoriz (place)		Jean Jaurès
Espérance (av. de l')		Jean Jaurès
Esperanto (rue de l')		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie

Estienne d'Orves (av. d')	Jules Ferry
Etang (allée de l')	Jules Ferry
Etangs (Pourtour des)	Jules Ferry
Etoile (place de l')	Jules Ferry
Etourneaux (allée des)	Champrosay
Europe (av. de l')	Hameau de Mainville
Fauvettes (rue des)	Le Belvédère
Ferme Guillaume (allée de la)	Champrosay
Ferrer (rue)	Jean Jaurès
Fêtes (rond-point des)	Jules Ferry
Fleurs (rue des)	Jean Jaurès
Floréal (allée)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Fontaine (allée de la)	Le Belvédère
Fosse aux Carpes (av. de la)	Jules Ferry
Fougères (chemin des)	Hameau de Mainville
Frais Ruisseau (sentier du)	Jules Ferry
Français Libres (rond-point des)	Jules Ferry
France (av. Anatole)	Jean Jaurès
François (rue du Docteur)	Le Parc de Villiers
Frênes (allée des)	Antoine de Saint Exupéry
Fruchart (av. Emile)	Jules Ferry
Fuchs (allée Hélène)	Hameau de Mainville
Galante (rue de la)	Hameau de Mainville
Gambetta (av.)	Le Parc de Villiers
Gauguin (allée Paul)	Antoine de Saint Exupéry
Gaulle (bd du Général de)	Jules Ferry
Gélinottes (allée des)	Champrosay
Germinal (allée)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Gibraltar (av. de)	Jules Ferry
Goncourt (Edmond de)	Champrosay
Gounod (rue)	Champrosay
Grandes Pièces (allée des)	Hameau de Mainville
Grange (square de la)	Champrosay
Granger (av.)	Le Parc de Villiers
Graviers (rue des)	Jules Ferry
Grives (allée des)	Champrosay
Gué de la Folie (rue du)	Hameau de Mainville
Haies St-Rémy (rue des)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Hauts-Futaies (allée des)	Jules Ferry
Hervy (av. du Docteur)	Jean Jaurès
Hêtres (allée des)	Antoine de Saint Exupéry
Hirondelles (rue des)	Le Parc de Villiers
Hove (place de)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Hugo (Victor)	Le Belvédère
Impressionnistes (rue des)	Antoine de Saint Exupéry
Industrie (rue de l')	Hameau de Mainville
Jardins brûlés (allée des)	Hameau de Mainville
Jardins Rousseau (allée des)	Hameau de Mainville
Jaurès (av. Jean)	Jean Jaurès
Jeunon (Jacqueline)	Jean Jaurès
Joliot (rue Frédéric)	Orme des Mazières
Jonquilles (rue des)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Kruger (av.)	Orme des Mazières
La Boétie (allée Etienne de)	Le Parc de Villiers

Labois (rue Eugène)		Le Belvédère
Labor (rue)		Jean Jaurès
Lafargue (av. Paul)		Jean Jaurès
Lamartine (rue)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Lanterne (allée de la)		Jules Ferry
Lanterne (place de la)		Jules Ferry
Le Bail (av. René)		Jean Jaurès
Libéral Bruant (rue)		Le Parc de Villiers
Libert (av.)		Jules Ferry
Lilas (av. des)		Jules Ferry
Linard (av. Marcel)		Jean Jaurès
Lyre (rond point de la)		Jules Ferry
Madeleine (av.)		Jules Ferry
Maignan (av.)		Jules Ferry
Mainville (rue de) 1 au 21	numéros impairs, de place de la République à rue Pierre Brossolette (23)	Jean Jaurès
Mainville (rue de) 2 au 42	numéros pairs, de place de la République à rue Pierre Brossolette (44)	Jean Jaurès
Mainville (rue de) 23 à fin	numéros impairs, de rue Pierre Brossolette (25) à rue Jacqueline Jeunon	Hameau de Mainville
Mainville (rue de) 42 à fin	numéros pairs, de rue Pierre Brossolette (46) à rue Jacqueline Jeunon	Hameau de Mainville
Malaviole (av. Lucien)		Jules Ferry
Malissard (place Roger)		Hameau de Mainville
Mansart (allée)		Le Parc de Villiers
Marais (du)	numéros pairs, de allée du clos des Mourettes (76) à avenue Eugène Delacroix	Hameau de Mainville
Marais (du)	numéros impairs, de rue de la Citadelle (53) à rue des Creuses	Hameau de Mainville
Marais (du)	numéros pairs, de la rue Pierre Brossolette à allée du clos des Mourettes (74)	Le Belvédère
Marais (du)	numéros impairs, de rue Pierre Brossolette à rue de la Citadelle (51)	Le Belvédère
Mare-à-Jacquin (allée de la)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Marronniers (allée des)		Jean Jaurès
Martyrs de Châteaubriant (av. des)		Le Parc de Villiers
Massenet (rue)		Champrosay
Mayol (allée Jacques)		Hameau de Mainville
Merisiers (allée des)		Jean Jaurès
Merles (allée des)		Champrosay
Mésanges (rue des)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Messidor (allée)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Michel (av. Louise)		Jean Jaurès
Moissons (allée des)		Champrosay
Mon Désir (av.)		Jean Jaurès
Monet (allée Claude)		Antoine de Saint Exupéry
Montaigne (rue Michel de)		Orme des Mazières
Morgeline (allée de la)		Hameau de Mainville
Mory (rue Charles)		Hameau de Mainville
Moulin (rue Jean)		Le Parc de Villiers

Mourettes (allée des)	Hameau de Mainville
Mousseaux (av. des)	Jean Jaurès
Mousseaux (impasse des)	Jean Jaurès
Muguet (rue du)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Mûriers (allée des)	Hameau de Mainville
Nadar (rue)	Le Belvédère
Neuve (rue)	Le Parc de Villiers
Noailles (allée Anna de)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Noisetiers (allée des)	Antoine de Saint Exupéry
Nord-Est (allée du)	Jules Ferry
Nord-Ouest (allée du)	Jules Ferry
Normandie (rue de)	Champrosay
Nouvelle (rue)	Champrosay
Oberkirch (place d')	Le Parc de Villiers
Oiseaux (rue des)	Hameau de Mainville
Onze Nov. 18 et 8 Mai 45 (place du)	Jean Jaurès
Orbay (rue François d')	Le Parc de Villiers
Orée de Sénart (résidence)	Jean Jaurès
Orme au Chat (allée de l')	Hameau de Mainville
Orme au chat (sentier de l')	Hameau de Mainville
Orme des Mazières (place de l')	Orme des Mazières
Ormes (av. des)	Jules Ferry
Paltinoasa (carrefour de)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Pampoux (allée des)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Pâquerettes (av. des)	Jean Jaurès
Parc (av. du)	Jean Jaurès
Parc aux Daims	Jules Ferry
Parc aux Daims (sentier du)	Jules Ferry
Parc des Bergeries (rue du)	Hameau de Mainville
Paré (Ambroise)	Orme des Mazières
Paris (avenue de)	Orme des Mazières
Passereaux (allée des)	Champrosay
Pasteur (av.)	Jean Jaurès
Pastoureux (allée des)	Hameau de Mainville
Payen (av.)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Pêcheurs (av. des)	Jules Ferry
Perdrix (allée des)	Champrosay
Péri (rue Gabriel)	Hameau de Mainville
Perreux (av. des)	Champrosay
Perspective (allée de la)	Jules Ferry
Petite Ferme (allée de la)	Jules Ferry
Peupliers (av. des)	Jules Ferry
Pins (sentier des)	Jules Ferry
Pinsons (rue des)	Le Belvédère
Plantains (allée des)	Antoine de Saint Exupéry
Platanes (allée des)	Jean Jaurès
Plateau (av. du)	Jean Jaurès
Plateau des Glières (allée du)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Poirée (de la)	Le Belvédère
Pont Chardon (rue du)	Champrosay
Port aux Cerises (rue du)	Jules Ferry
Port aux dames (du)	Orme des Mazières
Port aux Dames (quai)	Orme des Mazières

Port aux Malades (rue du)		Orme des Mazières
Port Saint Victor (allée du)		Champrosay
Portugal (allée du)		Jules Ferry
Poussin (rue Lucien)		Champrosay
Prairial (allée)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Prairie (av. de la)		Jules Ferry
Première Armée Française (pont de la)		Jules Ferry
Prés Pierre (av. des)		Jean Jaurès
Prévoyance (av. de la)		Jean Jaurès
Primevères (allée des)		Le Belvédère
Printanière (allée)		Jean Jaurès
Prunelliers (allée des)		Le Belvédère
Quatre Vents (allée des)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Rabot (rue Etienne)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Racine (rue)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Ravel (allée Maurice)		Champrosay
Renardière (chemin de la)		Orme des Mazières
Re noir (allée Auguste)		Antoine de Saint Exupéry
Repos (rue du)		Jean Jaurès
République (place de la)		Le Parc de Villiers
Ris (de)		Champrosay
Robiniers (allée des)		Jean Jaurès
Roche Brûlée (sentier de la)		Hameau de Mainville
Rochefort (rue du)		Champrosay
Roses (sentier des)		Jules Ferry
Rosier et de la Muse (allée du)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Rossignols (allée des)		Champrosay
Rouffy (du docteur)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Rouffy (place)		Le Parc de Villiers
Rousseau (av. Jean-Jacques)		Jules Ferry
Rouvraie (allée de la)		Antoine de Saint Exupéry
Royer (rue Charles)		Hameau de Mainville
Sables (ruelle des)		Jean Jaurès
Sables de Rouvres (av. des)		Antoine de Saint Exupéry
Sablières (rue des)		Jules Ferry
Sablonnières (rue des)		Jean Jaurès
Sainte-Anne (rue)		Champrosay
Saint-Hubert (allée)		Antoine de Saint Exupéry
Saint-Jean (rue des)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Saint-Rémy (place)		Le Parc de Villiers
Saint-Saëns (rue)		Champrosay
Sand (allée George)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Saules (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Saussaie (allée de la)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Schweitzer (rue du docteur)		Jean Jaurès
Seine (av. de)		Jules Ferry
Sénart (rue de)		Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Séquoia (allée du)		Jean Jaurès
Sisley (allée Alfred)		Antoine de Saint Exupéry
Six Logis (allée des)		Orme des Mazières
Sorbier (av. Léon)		Jules Ferry
Sorbiers (allée des)		Antoine de Saint Exupéry
Sources (rue des)		Hameau de Mainville

Sports (allée des)	Jules Ferry
Sud au Nord (allée du)	Jules Ferry
Sud-Ouest (allée du)	Jules Ferry
Sully (av.)	Jean Jaurès
Sycomores (allée des)	Antoine de Saint Exupéry
Tamponnet (rue)	Le Parc de Villiers
Terrasse (allée de la)	Jules Ferry
Terres Fortes (sentier des)	Antoine de Saint Exupéry
Tilleuls Louis XIV (allée des)	Le Parc de Villiers
Tourterelles (allée des)	Champrosay
Tranchée (rue de la)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Triangles (allée des)	Jules Ferry
Union (rue de l')	Jean Jaurès
Uzelles (allée des)	Hameau de Mainville
Valérianes (allée des)	Antoine de Saint Exupéry
Van-Gogh (rue Vincent)	Jean Jaurès
Vaux (Allée des)	Champrosay
Vercors (allée du)	Le Belvédère
Vergers (allée des)	Jules Ferry
Vergers (place des)	Jules Ferry
Versant (rue du)	Champrosay
Verte (rue)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Vieux Lierres (allée des)	Jules Ferry
Vignes (rue des)	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Villa du Bois Rosay	Pierre Brossolette/Pierre et Marie Curie
Villa Saint-Joseph (allée de la)	Jean Jaurès
Villeneuve (allée de)	Jules Ferry
Villiers (av. de)	Le Parc de Villiers
Waldeck-Rousseau (rue)	Hameau de Mainville
Zola (av. Emile)	Jean Jaurès

DELIBERATION N° 10 12 135 - CLASSES DE DÉCOUVERTE 2 010/2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modalités de calcul du quotient familial,
- **APPROUVE** les réductions applicables,
- **FIXE** les tarifs usagers comme il l'est exposé,
- **DIT** que les familles auront la possibilité de régler leur participation en trois fois, selon un échéancier fixé d'un commun accord avec le service Enfance.
- **DIT** que la Ville émettra un titre de recettes à l'ordre du contentieux du trésor public de Draveil, un mois après le terme de l'échéancier fixé, en cas de non-respect de celui-ci
- **DIT** que les familles pourront prétendre au remboursement de leur participation en cas d'hospitalisation, de maladie ou de radiation scolaire conditionné à la présentation d'un justificatif.

DELIBERATION N° 10 12 136 - CONVENTIONS DÉFINISSANT LE MONTANT, L'OBJET ET LES CONDITIONS D'UTILISATION DES SUBVENTIONS OCTROYÉES PAR LA VILLE AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVÉ BÉNÉFICIAIRES D'UNE SUBVENTION DE PLUS DE 23 000 EUROS PAR AN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'ensemble des dispositions de la convention fixant, son objet et ses conditions d'utilisation, le montant de la subvention attribuée à :

- L'Association Sporting Club de Draveil
- Association Draveil Football Club
- Association de l'Amicale du Personnel
- Association Tétine et Doudou

DIT que le montant de la subvention pour 2011 sera défini au moment du vote du budget et précisera pour chaque association la ventilation tel que prévu dans l'article 3 de la convention.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les différentes conventions.

DELIBERATION N° 10 12 137 - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVES AUX PRESTATIONS DE SERVICE VERSÉES PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR LES ÉQUIPEMENTS DE L'ENFANCE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les dispositions des nouvelles conventions d'objectifs et de financement des prestations de service proposées par la CAF :

- convention n°200500001 relative à la crèche collective L'île aux Bambins
- convention n°199800171 relative à la halte garderie des Mazières
- convention n°200100133 relative au multi accueil La Farandole (Bergeries)
- convention n°200600375 relative à la crèche collective Pomme de Rainette
- convention n°200100132 relative au multi accueil des Mazières
- convention n°199800170 relative à la halte garderie de Villiers
- convention n°199800205 relative à la crèche familiale

AUTORISE monsieur le Maire à signer les dites conventions.

DELIBERATION N° 10 12 138 - CONVENTION FINANCIÈRE PASSÉE ENTRE LA VILLE DE DRAVEIL ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉNART VAL DE SEINE (CASVS) POUR LE VERSEMENT DE FONDS DE CONCOURS ALLOUÉS AU FINANCEMENT D'OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nouvelle affectation des Fonds de Concours précédents non utilisés pour un montant de 58 198,67 €
- **SOLLICITE** de la Communauté d'Agglomération « Sénart Val de Seine » l'attribution des fonds de concours portant sur l'opération d'investissement relative à la réhabilitation des éclairages publics sur une partie de la commune de Draveil
- **APPROUVE** les termes de la convention financière relative à l'attribution et au versement de fonds de concours par la Communauté d'Agglomération « Sénart Val de Seine » au profit de la commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération « Sénart val de Seine »

DELIBERATION N° 10 12 139 - ENQUÊTES PUBLIQUES SUR LES PROJETS RELATIFS AU PRÉLÈVEMENT ET AU REJET DES EAUX DE LA PRISE D'EAU EN SEINE DE L'USINE D'EAU POTABLE DE VIRY-CHÂTILLON ET À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET un avis favorable sur le projet de prélever et de rejeter les eaux de la prise d'eau en Seine de l'usine de production d'eau potable de Viry-Châtillon, au titre des articles L.214-1 à L.214-6 et L.215-13 du Code de l'Environnement, et à la déclaration d'utilité publique pour la dérivation des eaux, l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes à la prise d'eau en Seine de l'usine de production d'eau potable de Viry-Châtillon, au titre des articles L.1321-2 du Code de Santé Publique et R.11-3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique.

DELIBERATION N° 10 12 140 - SUBVENTIONS RÉGIONALES : ETANCHÉITÉ DES TOITURES SALLE ALBORGHETTI

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation des toitures de la salle Alborghetti et du bâtiment abritant la Halte-Bébé et le restaurant scolaire situés aux Mazières,

APPROUVE le montant des travaux estimés :

Salle Alborghetti : 70 000 € HT

Bâtiment Halte-Bébés et restaurant scolaire : 21 000 € HT

SOLLICITE au titre de cette opération la subvention maximale de la Région Ile de France

APPROUVE le plan de financement

DIT que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention de la Région Ile de France
- un autofinancement de la Ville

S'ENGAGE à mentionner la participation de la Région Ile de France dans toute action de communication. **SOLLICITE** de la Région Ile de France une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions. **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à la réalisation du projet

DELIBERATION N° 10 12 141 - SUBVENTIONS RÉGIONALES : SURCOUVERTURE CRÈCHE LA FARANDOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation de la toiture de la crèche « La Farandole » située aux Bergeries, **APPROUVE** le montant des travaux estimés à 50 000 € HT soit 59 800 € TTC,

SOLLICITE au titre de cette opération la subvention maximale de la Région d'Ile de France,

APPROUVE le plan de financement,

DIT que le financement de l'opération sera assuré par :

- une subvention de la Région Ile de France
- un autofinancement de la Ville

S'ENGAGE à mentionner la participation de la Région Ile de France dans toute action de communication.

SOLLICITE de la Région Ile de France une dérogation afin d'autoriser la ville à commencer les travaux avant attribution des subventions.

AUTORISE M. le maire ou son représentant à signer tout document relatif à la réalisation du projet

DELIBERATION N° 10 12 142 - PARIS-JARDINS : CONVENTION RELATIVE À LA MAÎTRISE D'OUVRAGE PORTANT SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE – PROGRAMME 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord sur les termes de la convention à passer avec la Société Anonyme Coopérative de Paris-Jardins pour l'enfouissement du réseau et des branchements de distribution électrique sur le domaine de « Paris-Jardins » - programmation 2011.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel

DIT que la Société Anonyme Coopérative de Paris-Jardins s'engage à supporter la totalité du financement de l'opération, part TVA non récupérable incluse.

DIT que cette opération devrait bénéficier des subventions versées par le SMOYS et qu'un retour sur subvention sera alors reversé à la Société Anonyme Coopérative de Paris-Jardins.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention à venir et tout autre acte consécutif à l'exécution de cette convention.

DELIBERATION N° 10 12 143 - DÉCLASSEMENT ET CESSIION DE VÉHICULES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE :

- le déclassement des véhicules mentionnés ci-dessous :
Camionnette RENAULT immatriculée 904 BDG 91 acquise le 30 septembre 1993 (ayant fait l'objet d'une réforme par délibération n°09 06 74 du 7 juillet 2009)
Tracteur ISEKI immatriculé 218 AKA 91 acquis le 16 juillet 1990
Pelleteuse KUBOTA type KH35 acquise en 1986/1987
Chariot élévateur CLARK 5 CV type 63, mis en circulation le 1er janvier 1994

DECLASSEMENT DES VEHICULES						
n° INDIGO	date d'acquisition	libellé du bien	immatriculation	valeur d'origine	amortissements cumulés	VNC
9723	23/10/97	Motocyclette KAWASAKI Type MX125B numéro de série MX125B031370	377 CAY 91	2 982,51	2982.51	0.00
9724	23/10/97	Motocyclette KAWASAKI Type MX125B numéro de série MX125B031372	379 CAY 91	2 982,51	2982.51	0.00
		TOTAL		5965.02	5965.02	0.00

- la cession des véhicules en l'état et d'accepter la proposition de la société S.A.R.L. DUMERY, sise 192, rue de Crimée à PARIS (75019), pour un montant de 4900 euros, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif au déclassement et à la cession des véhicules.

DELIBERATION N° 10 12 144 – RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2009

DELIBERATION N° 10 12 145 – RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SÉNART VAL DE SEINE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport d'activités établi, au titre de l'exercice 2009, par la Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine

DELIBERATION N° 10 12 146 – RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX EXERCICE 2009

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, PREND ACTE du rapport d'activité établi, au titre de l'exercice 2009, par

- Le Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve Saint Georges (S.I.A.R.V.),
- le Syndicat Mixte Orge-Yvette -Seine (S.M.O.Y.S.)
- le Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs « le Port aux Cerises »,

PREND ACTE d'une communication ultérieure du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal pour l'équipement hospitalier du Sud/Est de la région parisienne.

DELIBERATION N° 10 12 147 – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR**

6 Abstentions : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER, M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

ADOpte le rapport établi par la commission locale chargée de l'évaluation du coût du transfert de la compétence collecte et élimination des déchets ménagers,
APPROUVE l'actualisation des attributions de compensation à verser aux communes concernées par ces transferts

DELIBERATION N° 10 12 148 - RÈGLEMENTS DE SINISTRES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
ACCEPTÉ**

- la proposition d'indemnisation du sinistre concernant la destruction de 2 barrières de protection, de la compagnie d'assurance AVANSSUR, sise 163 avenue Georges Clémenceau à NANTERRE (92000), pour un montant de 551,26 euros.
- La proposition de réparation du préjudice de la Maison de Justice et du Droit d'Athis-Mons par Monsieur DUVAL Alexandre, Mandat cash d'un montant de 89,70 euros et Monsieur PIACENTINO Vincent, chèque La Banque Postale de 44,85 euros.

DELIBERATION N° 10 12 149 - CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS DE PARTICIPATION D'INTERVENANTS EXTÉRIEURS AGENTS COMMUNAUX AUX ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT DANS LES ÉCOLES

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 voix POUR**

1 Abstention : Mme SOROLLA

APPROUVE l'ensemble des dispositions du projet de convention dénommée « Convention fixant les conditions de participation aux activités d'enseignement dans les écoles » d'intervenants extérieurs agents communaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DELIBERATION N° 10 12 150 - CONVENTION DE GESTION URBAINE DE PROXIMITÉ DANTON

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de Gestion Urbaine de Proximité de la résidence Danton,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de Gestion Urbaine de Proximité de la résidence Danton et tous documents y afférents.

DELIBERATION N° 10 12 151 - ZAC – CENTRE VILLE - SAISINE DE M. LE PRÉFET DE L'ESSONNE POUR L'OUVERTURE DES ENQUÊTES CONJOINTES PRÉALABLES À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE (DUP) ET PARCELLAIRE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 27 voix POUR**

3 Abstentions : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER,
3 Contre : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d' Utilité Publique pour les acquisitions et les travaux d'aménagement de la ZAC Centre-ville tel qu'annexé,

DEMANDE à M. le Préfet de l'Essonne, l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d' Utilité Publique (DUP) de l'opération ZAC Centre-ville, conformément aux articles L.11-1 et suivants, R.11-3 et R.11-14-2 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

SOLLICITE de M. le Préfet de l'Essonne, l'ouverture d'une enquête conjointe parcellaire, préalable à l'arrêté de cessibilité des propriétés nécessaires à l'opération, conformément à l'article R.11-19 du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

DEMANDE à M. le Préfet de l'Essonne de déclarer d'utilité publique et cessible au profit de la Société INFRA CONSEIL, aménageur, sise 4 rue des maréchaux à PONTOISE (95 300) les parcelles cadastrées section AE, numéros 445, 447, 448, 449 et 450,

DEMANDE à M. le Préfet de l'Essonne de déclarer d'utilité publique et cessible au profit de la Commune de Draveil et au profit de l'aménageur la parcelle cadastrée section AE, numéro 613,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'un des ses maires adjoints ayant délégation dans l'ordre du tableau, à signer les actes et documents se référant à la procédure d'expropriation dans son ensemble,

PRECISE, dans le seul cas où la parcelle section AE, numéro 613 serait cessible au profit de la commune, que la dépense sera inscrite au budget de la ville, section investissement, Chapitre 21.

DELIBERATION N°10 12 152 - ZAC – CENTRE VILLE - AP PROBATION DU DOSSIER DE RÉALISATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix POUR

3 Abstentions : M. GROISELLE, M. GRUBER, M. CHEVALIER,
3 Contre : M. BONSIGNORE, M. GRISAUD, Mme SOROLLA

APPROUVE le dossier de réalisation de la ZAC Centre-ville annexé à la présente délibération et établi conformément aux dispositions des articles R.*311-7 et R.*311-8 du Code de l'urbanisme, constitué du programme des équipements publics de la ZAC Centre-ville, du projet de programme global des constructions à réaliser dans la zone, des modalités prévisionnelles de financement de l'opération d'aménagement échelonnées dans le temps et des éléments complémentaires de mise à jour de l'étude d'impact prévue à l'article R.*311-2 du Code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois, mention de cet affichage sera en outre insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

DELIBERATION N° 10 12 153 - CESSION : CENTRE HIPPIQUE DES BERGERIES (CHB), PARCELLE CADASTRÉE BI 2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 32 voix POUR

1 Abstention : M. BONSIGNORE

APPROUVE la vente à M. GUEGUEN Henri, demeurant 18 rue Henri Pinson 91200–Athis-Mons, de la parcelle cadastrée BI 2 d'une superficie de 10 175 m², supportant diverses constructions à usage hippique, au prix de 650 000 euros HT. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette

cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. **DIT** que cette cession sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°10 12 154 – CESSION : 19BIS RUE DU BOUT DES CREUSES, PARCELLE CADASTRÉE AN 402 LOT N°1

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 30 voix POUR**

2 Abstentions : M. GROISELLE, M. CHEVALIER

1 Contre : M. GRUBER

ABROGE la délibération n°10.07.81 du Conseil municipal du 5 juillet 2010. **APPROUVE** la vente à M. et Mme PROPIN Erik, demeurant 109 bis rue du Chemin Vert à Draveil – 91210, du lot 1 de la parcelle cadastrée AN 402, d'une superficie d'environ 410 m², au prix de 175 000 euros HT, en ce compris la commission de l'agence d'un montant de 5 000 euros à la charge du vendeur. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses adjoints ayant délégation à signer tous actes afférents à la matérialisation de cette cession, notamment la promesse et l'acte authentique de vente. **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acquéreur. **DIT** que cette cession sera constatée par acte notarié. **MANDATE** Maître VINCENT, notaire sis 110, bd du Général de Gaulle à Draveil 91210, afin de rédiger l'acte notarié y afférent.

DELIBERATION N°10 12 155 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 32 voix POUR**

1 Abstention : Mme SOROLLA

DÉCIDE d'adopter la modification du tableau des effectifs comme suit :

Création :

- 2 emplois de Rédacteur Territorial Principal– titulaire -
- 1 emploi de Technicien Supérieur Chef – titulaire -
- 2 emplois d'Adjoint Technique Principal 1ère classe– titulaire -
- 1 emploi d'ATSEM Principal 2ème classe – titulaire-

Suppression :

- 3 emplois de Rédacteur Territorial– titulaire -
- 3 emplois d'ATSEM de 1ère classe– titulaire -

La séance du conseil est levée à 23 H 30

Georges TRON
Maire de Draveil

*Les délibérations et comptes-rendus sont consultables en Mairie, au
Secrétariat Général, aux heures d'ouverture des bureaux.*